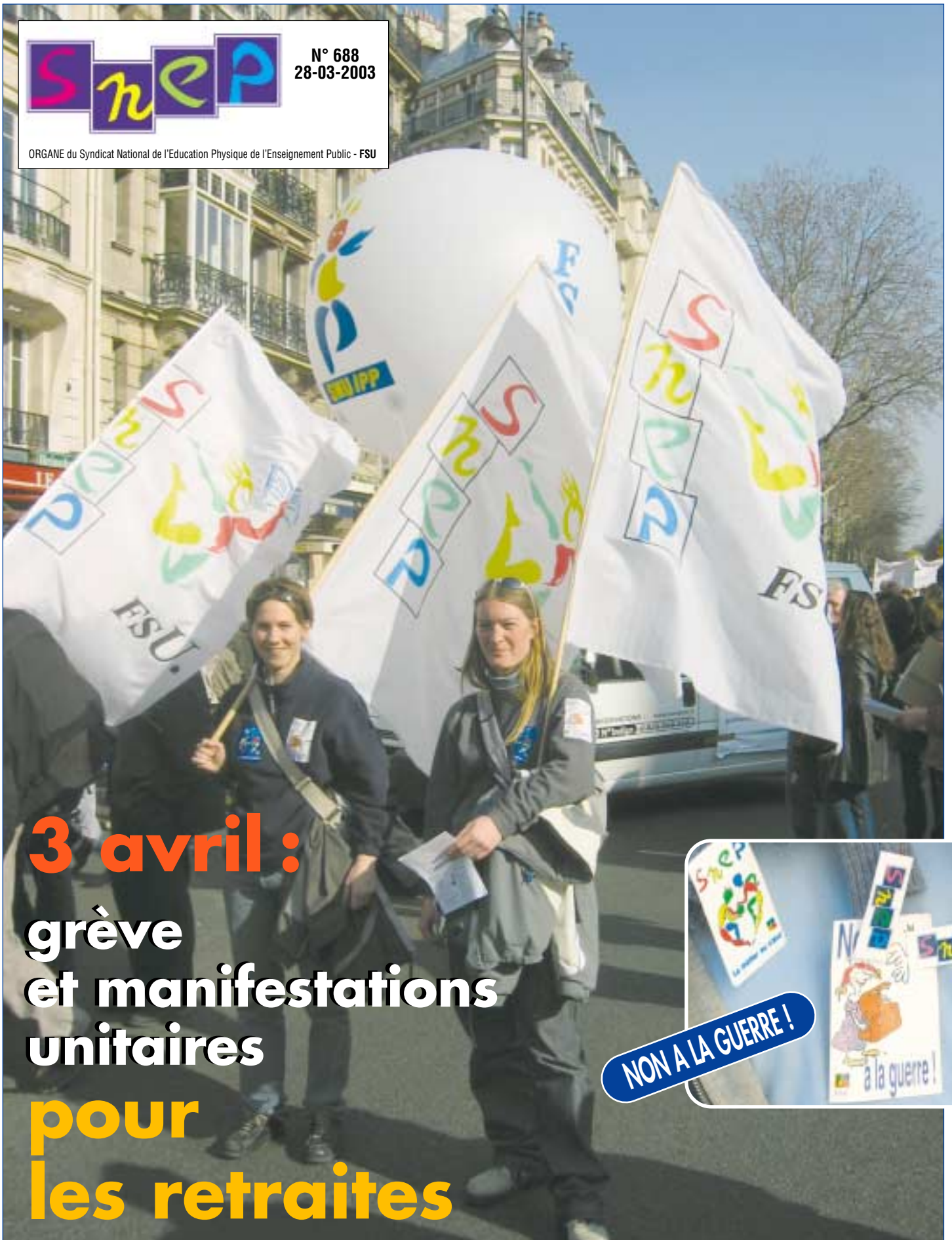




N° 688
28-03-2003

ORGANE du Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public - FSU



3 avril :
grève
et manifestations
unitaires
pour
les retraites



GUERRE EN IRAK

Les premières opérations militaires américaines en Irak viennent d'être déclenchées. La FSU exprime son indignation et exige l'arrêt immédiat des hostilités. Elle appelle les personnels à exprimer dès aujourd'hui leur refus de la guerre par les moyens les plus appropriés : réunions sur le lieu de travail, motions, communiqués, fax à l'ambassade des Etats-Unis.

Elle les appelle à participer massivement aux manifestations unitaires qui seront organisées dans de nombreuses villes, comme à la manifestation de Paris ce jour à 18h30 – Place de la Concorde.

Paris, le 20 mars 2003

édito

On ira encore plus loin !

La grève du 18 mars a connu un léger tassement ; ce n'est pas de l'essoufflement comme voudraient le laisser croire les médias ; la mobilisation se maintient à un niveau significatif ; elle marque ainsi une prise de conscience durable des dégradations du système éducatif, subies, mais aussi combattues. Le développement des actions dans le secteur public rappelle de mauvais souvenirs au gouvernement qui fonce parce qu'il n'a pas d'autres choix ou plutôt parce que ses choix ne sont pas les nôtres. Sa décision de ne rien céder est sa ligne de conduite.

Il nous faut donc développer des actions d'ampleur pour obtenir gain de cause. Passer à une étape supérieure de la mobilisation syndicale ne peut relever d'un seul acte de foi : faut y aller ! Il faut que nous nous rencontrions, que nous échangions sur nos compréhensions respectives de la situation, du comment agir et se donner ensemble toutes les bonnes raisons d'accentuer nos actions. Mettons-nous bien en tête que nous sommes partis pour un temps long d'action. Les dossiers sur l'école (1) et la protection sociale ne sont pas encore publics ; celui sur la décentralisation n'en est qu'à ses débuts, et il est déjà douloureux, quant à celui sur les retraites, nous avons affaire à un gouvernement qui biaise et cherche à retarder l'annonce synthétique de ses propositions. Pour celles que l'on connaît déjà la réponse syndicale est fixée : grève et manifestations unitaires le 3 avril.

Mais, regardons entre nous les choses en face. Il y a des hésitations qui persistent parmi nous, parmi les fonctionnaires (2), hésitations sur lesquelles le gouvernement entend s'appuyer dans les « négociations » pour lâcher le moins possible, voire aller au-delà de ce qu'il pressent pouvoir proposer. Cela doit nous encourager à multiplier les débats, mieux faire connaître ce que la réflexion collective a déjà élaboré, préciser nos demandes, rassembler et faire en sorte que chacun devienne un acteur des luttes à venir. Poursuivre l'action et faire beaucoup plus que ce que nous avons déjà fait.

Ce pari doit devenir collectif.

La parole est à nous tous.



Jean LAFONTAN
Secrétaire Général

1. Le ministère prépare, pour le 25 mars paraît-il, une « lettre à ceux qui aiment l'école ».

2. Selon un sondage paru dans le journal Le Monde, 55% des fonctionnaires seraient pour l'alignement à 40 annuités pour la retraite.

SOMMAIRE

- Edito.....p. 2
- Guerre en Irak..... p. 2
- Action Retraites..... p. 3 à 5
- Rentrée 2003..... p. 6
- Décentralisation p. 6
- Salaires..... p. 6
- Ministère des Sports..... p. 6
- Lettre à Luc Ferry..... p. 7
- Syndicalisation p. 8



**BAC EPS
RENVOYEZ
LA CARTE
PETITION**

Le SNEP poursuit ses interventions pour l'amélioration du nouveau Bac (indemnités d'examen, contenu des épreuves,...). Dans le bulletin 685 a été publié un dossier lourd sur cette question. Il contenait une carte pétition à découper, remplir et renvoyer au SNEP. Pensez-y si ce n'est déjà fait !

3 avril : une date qui doit compter

Le gouvernement veut aller très vite. Le dossier des retraites risque d'être bouclé en peu de temps. Si les discussions avec les organisations syndicales ont débuté, elles concernent plus des orientations générales que des mesures précises, la FSU ainsi que l'UNSA sont exclues du groupe de travail confédéral. Le gouvernement

syndicales, la FSU a été reçue le 12 mars. Dans son intervention le ministre a de nouveau précisé qu'aucune des questions n'était taboue pourtant il a listé un certain nombre de sujets qui ne peuvent que nous inquiéter car ils touchent au fondement même de notre système de retraite, remettent en cause la solidarité entre actifs et retraités, visent à réduire

tages familiaux aux femmes ou s'orienter vers une politique familiale (garde d'enfants, etc.)

8. Problème de financement (voir plus haut).

Ce ne sont pas des questions mineures et elles peuvent entraîner un bouleversement complet de la spécificité du régime des fonctionnaires par une remise en cause du code des pensions, une baisse du niveau des retraites et un allongement de la durée de cotisation.

Face à cette situation 6 fédérations de la Fonction Publique (FSU, CGT, UNSA, FO, CFTC, CGC) (1) ainsi que 4 organisations syndicales des signataires de l'appel du 7 janvier (CGT, FO, FSU, UNSA) ont décidé d'appeler à une journée d'arrêt de travail et de manifestation le 3 avril (le groupe des 10 vient de se joindre à l'appel).

La FSU s'est toujours prononcée pour une convergence des sala-

riés du privé et du public. A l'opposé d'une campagne médiatique orchestrée par le gouvernement qui tente d'opposer les salariés du privé et du public, c'est dans l'unité la plus large possible que nous pouvons gagner.

Jeunes, actifs du public et du privé, retraités nous sommes concernés. Ce n'est que dans le cadre d'un solide système de répartition que nous pourrions progresser dans l'égalité et la sécurité. Le débat doit être poursuivi, des alternatives sont possibles, notamment en terme de taux de cotisation et de réforme du financement, elles doivent être discutées.

Rien n'est joué, à nous d'agir, le 3 avril tous sur le pont.

Dominique DELIGNY

(1) Voir appel unitaire dans le bulletin 687 ou sur le site du SNEP www.snepfsu.net.



affirme que tout est ouvert mais il refuse de parler de la question essentielle qui est celle du financement.

F. Fillon au point de Fresse du 27 février déclarait « Beaucoup d'interlocuteurs sont tentés par le recours pour résoudre l'impasse financière, à l'élargissement de l'assiette de financement : profits financiers des entreprises, valeur ajoutée... Tout prélèvement doit être évalué par référence à un contexte économique et social d'ensemble. La solution du prélèvement est donc à mon sens une solution de dernier rang. En définitive, je préférerais à ce stade ne pas la privilégier ».

Dans le cadre des rencontres bilatérales entre les ministres de la Fonction Publique et les organi-

le niveau des pensions et s'attaquent au code des pensions.

Quelques questions soulevées :

1. Mise en place ou non d'une caisse de retraite des fonctionnaires.
2. Allongement de la durée de cotisation.
3. Avantages ou pénalités à mettre en œuvre en cas de carrière prolongée ou incomplète.
4. Possibilité d'intégrer les primes.
5. Révision possible de la référence aux six derniers mois.
6. Indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires pour les retraités fonctionnaires
7. Inégalité hommes/femmes : faut-il continuer à verser des avan-

La FSU revendique

Dans le cadre de garanties collectives (droit à un départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % calculé sur les 6 derniers mois et 37,5 annuités, maintien pour les fonctionnaires de l'Etat du code des pensions, maintien du CFA), la FSU entend construire de nouveaux droits qui prennent en compte les évolutions sociales, assurent une meilleure transition entre activité et retraite, organisent des libertés de choix individuels.

La FSU avance donc des propositions pour la prise en compte de certaines périodes non travaillées (périodes d'études et de formation, interruptions de carrières pour élever des enfants comme le congé parental), pour la prise en compte des situations de précarité qui retardent l'accès à un emploi stable, et pour la vali-

dation à temps plein des temps partiels imposés et de ceux liés à l'éducation des enfants.

Pour la FSU, la reconnaissance de la pénibilité de certains métiers exige au-delà de ce qui existe aujourd'hui, des modalités particulières, notamment la possibilité de départs anticipés avant 60 ans, et certaines conditions d'exercice devraient donner lieu à des bonifications d'annuité.

Enfin, une meilleure transition activité/retraite pourrait se traduire par une réduction de temps de travail en fin de carrière, une diversification ou de nouvelles formes d'activités et des possibilités de départ avant 60 ans. La FSU propose d'élargir et d'assouplir les modalités de la CPA. Elle revendique qu'une année en CPA apporte une annuité complète.

« Moins d'actifs, plus de retraités. On fait comment ? »

C'est le titre de la pub gouvernementale, payée bien sûr avec nos deniers. Elle tente de réduire, sinon supprimer nos résistances collectives. Soyons lucides et vigilants.

Partant d'une réalité – « 10 actifs financent aujourd'hui 4 retraités, ils en financeront 7 en 2040 » –, tâchons de comprendre comment on veut nous embobiner et comment faire face.

• « *Un devoir : sauver le système par répartition* » nous dit la pub, mais les recettes reposent sur les cotisations, or tout est fait pour les réduire, à la demande du MEDEF, pour y substituer l'épargne personnelle défiscalisée et diminuer les impôts indispensables aux services publics et aux pensions des fonctionnaires.

• « *Un choix : écouter, dialoguer* » ; « *La réforme des retraites, on la fait ensemble* » nous dit encore la pub mais, comme le souligne l'appel commun à l'action du 3 avril "le ministre de la fonction publique a confirmé la volonté du gouvernement de faire reculer les droits en matière de retraite de manière

Mensonges et réalité

Entre " " des affirmations régulièrement assénées comme incontournables !

LE « FINANCEMENT IMPOSSIBLE » ?

• « *Ce sont des sommes considérables qu'il va falloir consacrer aux retraites dans les 40 ans à venir* ».

En fait c'est 6% des richesses produites qui seront nécessaires. Notre pays le peut-il ? D'ici 2040, la France créera 2 fois plus de richesses qu'actuellement, notamment parce que la productivité par actif devrait augmenter de 60 %. Nous sommes loin de la catastrophe annoncée. La vraie question est : à quoi utiliserons-nous ces richesses ? Consacrerons-nous les 6 % de plus nécessaires aux retraités dont le nombre doublera ou laisserons-nous les profits de quelques-uns en accaparant une part toujours plus grande ?

• 6 % de plus des richesses produites au cours des 40 prochaines années, pour les retraites (16 % au lieu de 12 %), c'est moins que les 7 % de plus (12 % au lieu de 5) qui ont été consacrés aux retraites, et sans effets négatifs (au contraire !), dans les 40 dernières années.

• « *Augmenter les cotisations pèserait sur les plus jeunes, qui ne l'accepteraient pas ; la parité de pouvoir d'achat entre actifs et retraités serait rompue* » Or, l'augmentation de la productivité et des richesses produites permet de consacrer plus pour les retraites ET pour les salaires. C'est d'abord

l'allongement de la durée de cotisation qui pèserait lourdement sur les jeunes (poids accentué par l'entrée de plus en plus tardive dans le métier, les périodes de précarité,...) et non le maintien du niveau de vie de leurs aînés. Augmenter les cotisations (salariales et patronales) de 0,33 % par an jusqu'en 2040 suffirait à assurer le coût des retraites à venir, sans toucher à la durée de cotisation ni au taux de remplacement et tout en assurant un progrès du pouvoir d'achat des actifs.

• Rétablir les 37 annuités et demie pour le privé ne coûterait que 0,3 % des richesses créées... mais empêcherait d'aligner les fonctionnaires à 40 annuités... et d'aller au-delà pour tous, public et privé, comme le demande le MEDEF...

• « *Le coût des retraites pour la collectivité aura augmenté dès 2010* ». C'est faux ! Les caisses de retraites resteront excédentaires jusqu'à cette date (sources : DRESS). Au lieu du déficit avancé de dizaines de milliards en 2020, c'est 200 milliards d'excédents dont disposeraient les caisses complémentaires du privé à cette date (CGC citée par "Marianne" de février 2001).

• « *En reculant l'âge de la retraite on augmenterait la durée de cotisation et l'on diminuerait les pres-*

tations à payer ».. Mais la durée moyenne de travail offerte n'est actuellement que de 37 annuités et moins d'un travailleur sur 2, de plus de 55 ans, trouve un emploi. En allongeant la durée de cotisation sans agir sur ce phénomène, on multipliera les chômeurs de plus de 50 ans. En fait, on remplacera des pensions de retraite par des indemnités de chômage. De

plus on augmentera le chômage des jeunes.

• Réduire les prestations ou recourir à l'épargne signifierait qu'il n'y a pas d'argent disponible pour assumer le coût (réel) du doublement du nombre de retraités. C'est oublier d'autres pistes à explorer : élargissement de l'assiette des cotisations incluant la valeur ajoutée des entreprises et les profits spéculatifs, etc.



L'« INEGALITÉ PUBLIC-PRIVÉ » ?

• Les inégalités introduites en 93 ne sont pas le fait des fonctionnaires. Ce sont les mesures Balladur de 1993 qui font éclater progressivement la parité existant actuellement entre public et privé sur les points essentiels : âge de départ moyen à la retraite (57-58 ans), "taux de remplacement" (autour de 78 %), annuités exigibles (37 et demie)

• Rétablir la parité en appliquant au public les dispositions Balladur rend celles-ci définitives pour le privé. C'est accepter 40 annuités pour tous, étape vers un nouvel allongement, et asseoir nos pensions non plus sur les 6 derniers mois et notre salaire brut, mais sur 25 années et l'évolution des prix ; cela équivaldrait à accepter une baisse de nos pensions de plus de 20 %, telle

qu'elle se met en place pour le privé.

- Lorsque le MEDEF dénonce les pensions moyennes du public qui seraient très supérieures à celles du privé, il feint d'oublier plusieurs données essentielles : les retraites du privé ne se réduisent pas au "régime général" et à un maximum de 50 % d'un salaire plafonné puisque s'y ajoutent des retraites complémentaires OBLIGATOIRES. Le "taux de remplacement" (le montant de la pension par rapport au dernier salaire) est en moyenne de 84 % dans le privé contre 77 % dans le public, 77 % pour les

salaires entre 12500 et 15000 F, dans le privé comme dans le public (selon le ministère des affaires sociales lui-même) ; le public comprend plus de cadres, et donc des retraites en moyenne plus élevées ; l'ensemble du salaire n'est pas pris en compte dans le public comme dans le privé pour le calcul de la pension : les primes, les années à temps partiel...

- Les profs, en moyenne, selon la DARES, cessent de travailler plus tard (59,1 ans) que les ingénieurs (55,2), les informaticiens (55,5), les cadres administratifs (58,3).

LE « CHOC DÉMOGRAPHIQUE »

- Comparer, dans 40 ans, le nombre de retraités au nombre des 20-60 ans (presque un doublement de ce "ratio de dépendance") est réducteur : il faut comparer les "actifs au travail", produisant des richesses et versant des cotisations, à l'ensemble des inactifs

retraités, mais aussi les jeunes en formation, les chômeurs, les autres inactifs. Ce second rapport non seulement évolue peu en 40 ans (de 16,3 inactifs pour 10 actifs à 17,3 pour 10), mais il s'améliorera (15,2) en 2020. Alors ?...

Edouard VERNIER

Le N° 12 est sorti !

Contre Pied
EPS
SPORTS
CULTURES



Le sport scolaire un sport alternatif ?

- Pour un sport rebelle
- Une expérience originale
- Pratiquer, responsabiliser, innover
- Points de vue sur les évolutions actuelles

Bon de commande

A renvoyer au SNEP/Centre EPS
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

exemplaire(s)
du n° 12 de Contre pied : } X 12 € (+ 2 € de port)
Le sport scolaire : un sport alternatif ?

Nom :

Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

Signature

Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société
CCP 41481 25 X La Source

(si nécessité de facture, nous le signaler)

Retraites

Un livre FSU

Faux problèmes, vraies solidarités

Comment alimenter un débat que certains voudraient à sens unique ?
Allongement de l'espérance de vie et de la durée de la retraite, études plus longues, chômage, mobilité, précarité, PIB, beaucoup de facteurs entrent en compte pour réfléchir sur les retraites.
Les réponses passent-elles obligatoirement par une baisse de leurs montants ou par un allongement de la durée de cotisation ?
Opposition entre public et privé, fonds de pension contre système de répartition, décision européenne de retarder l'âge de départ à la retraite, qu'est-ce que cela cache ?
Pour la FSU, il y a des choix à faire qui ne doivent pas se traduire par des reculs sociaux.
Alors lire ce livre est une urgence pour comprendre soi-même les enjeux des questions posées et porter la discussion auprès des collègues mais aussi de tous. Le débat est lancé et il est urgent d'y apporter notre pierre pour qu'il ne reste pas formel.

Prix : 6 € Disponible à la FSU nationale ou auprès des sections départementales.

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Rentrée 2003 et mouvement national : des dégradations à craindre

Aucun nouvel emploi n'ayant été créé au budget 2003 le recrutement est insuffisant pour couvrir tous les besoins du terrain. Il restera donc des postes vacants dans certains secteurs ou sur certains types d'établissement, qui seront alors pourvus par des personnels remplaçants (TZR), contractuels et vacataires devant être à nouveau embauchés pour assurer les suppléances.

C'est dans ce cadre de pénurie que le Ministère estime au regard des perspectives démographiques, certaines académies excédentaires (Nord de la France) et d'autres déficitaires (Sud). Des redéploiements de moyens sont donc imposés des premières vers les secondes, avec fermetures de postes et mesures de carte scolaire.

Pour réduire les dépenses publiques le Ministère exige des Recteurs une gestion rigoureuse des postes et des personnels. Cela vise particulièrement le remplacement. Trop de non titulaires seraient embauchés quand des TZR resteraient sous-utilisés. D'où, selon les secteurs et les acadé-

mies, révision de la surface des zones, blocage de certaines d'entre elles (aucune possibilité d'y entrer, non remplacement des sortants), parfois mesures de carte scolaire (y compris sur postes fixes à Bordeaux, où le mouvement INTRA sera très difficile).

Ces décisions se prennent, à peu près partout, dans le mépris du paritarisme, les IA et Rectorats informant, au mieux, les représentants du personnel.

Les CTPD et CTPA risquent d'être animés ! Ce que le SNEP y exigera, c'est la clarté totale et chiffrée sur les éléments de décisions (notamment sur l'emploi des TZR), des mesures progressives si elles sont objectivement nécessaires, le respect des procédures réglementaires.

Mais des mouvements de protestation dans les instances officielles ne suffisent pas. Dans les établissements, les secteurs, des réactions collectives s'imposeront avec toujours le souci d'équilibrer l'intérêt des personnels et celui du service public, c'est à dire des élèves.

Jean-Louis DUBROCA

Dernière minute

Non seulement, il y a volonté de rentabiliser le remplacement mais aussi de proposer des réponses individualisées contraires à la réglementation et conduisant à une opposition entre les personnels.

La Direction des Personnels Enseignants vient de nous adresser un projet de circulaire visant à généraliser l'expérimentation des PEP IV à tout le territoire. Il s'agit de réintroduire les

éléments de la Charte de la mobilité. L'ensemble des élus paritaires des Formations Paritaires Mixtes Nationales, réuni à l'initiative du SNES et du SNEP le 19 mars 2003, a décidé de s'adresser au Directeur de la DPE et au Ministère pour exiger une véritable concertation, le respect du paritarisme et des règles existantes, le retrait du projet de texte sur la généralisation des PEP IV. Affaire à suivre...

Ministère des Sports Appel intersyndical

Des raisons supplémentaires pour être en grève et manifester le 3 avril pour dire NON :

- à la privatisation des services dans les CREPS,
- à la décentralisation des TOS de l'Education,

- aux suppressions d'emplois dans les services et les établissements.

Cet appel intersyndical a déjà reçu l'accord des 4 syndicats de la FSU concernés (SNEP, SNASUB, UNATOS, EPA), du SGPEN-CGT, de FO, des syndicats de l'UNSA : A&I et SNAEN.

Décentralisation accrue

Luc Ferry et ses représentants au Conseil supérieur de l'éducation l'avaient affirmé : la décentralisation de personnels n'était plus à l'ordre du jour. Quelques semaines après, J.P.Raffarin en a décidé autrement : ce sont 150 000 fonctionnaires d'Etat qui passeront sous la responsabilité des collectivités territoriales, dont environ 100 000 de l'éducation. Sont concernés : les personnels ouvriers et de service, les assistantes sociales, les conseillers d'orientation psychologues, les médecins scolaires. Sont ainsi remises en cause les missions et statuts de ces personnels, la notion d'équipe éducative mais aussi l'égalité de tous devant l'éducation selon qu'on habitera dans une région pauvre ou riche. Notons qu'au ministère des sports

est aussi engagée cette politique. La privatisation de services tels que la restauration, l'entretien, risque bien de s'accroître.

Les compétences d'état sur la formation professionnelle sont également transférées aux régions avec le danger d'une vision utilitariste et réductrice des formations professionnelles au nom de l'adaptation au terrain économique local. Dans la même ligne, le 1er ministre annonce un renforcement de l'autonomie des universités et lance une expérimentation sur une nouvelle gestion des établissements scolaires allant dans le sens de plus d'autonomie et donc de concurrence. C'est bien le caractère national de l'éducation et l'égalité sur l'ensemble du territoire qui sont remis en cause.

Serge CHABROL

Salaires - effectifs - retraites : un « donnant-donnant » inacceptable

« Tailler dans les dépenses publiques » tel est le leitmotiv du gouvernement dans le cadre de la préparation du budget 2004. Réduction du déficit public et diminution de la dépense publique, réclame l'Europe.

A. Lambert, ministre du budget a été explicite « *serre la ceinture de l'administration* ». F. Mer, Ministre de l'économie, encore plus en demandant « *une diminution de coût du fonctionnement de l'Etat et donc probablement, une certaine diminution des effectifs.* »

Dans ce contexte, F. Fillon, le ministre de la fonction publique, fait du chantage : « *Un contrat gagnant-gagnant. Une meilleure maîtrise des moyens doit permettre une augmentation du pouvoir d'achat. Nous proposons aux fonctionnaires d'être intéressés aux*

économies qu'ils réaliseront ».

Non seulement, il ne s'agit pas d'ouvrir les négociations sur les salaires maintenant, elles ne le seront qu'à l'automne après la fermeture du dossier sur les retraites, mais en plus, les fonctionnaires doivent être mis à contribution de la modernisation de l'état, ce qui signifie pour le gouvernement réduire les effectifs.

Pourtant les fonctionnaires ont enregistré une dégradation de leur pouvoir d'achat de près de 1 % en 2002, ce qui amplifie la perte enregistrée depuis 2000, et d'autre part ils subissent un retard considérable par rapport à la croissance économique.

Le SNEP et la FSU sont intervenus pour demander l'ouverture de négociations.

Dominique DELIGNY

Evolution comparée des mesures salariales générales, des prix et de la croissance du PIB

	1996	1997	1998	1999	Total 1996-1999	2000	2001	2002	Total 2000-2002
Mesures salariales	0	1 %	1,3 % +1 point uniforme	1,3 % +1 point uniforme	4,2 (2)	0,5	1,2	1,3	3
Evolution des prix (1) en glissement annuel	1,5	1,1	0,3	1,2	4,2	1,6	1,3	2,1	5,1
Croissance du PIB	1,1	1,9	3,1	2,9	9,3	3,4	1,8	1,2	6,5

(1) Indice INSEE tous ménages et hypothèses gouvernementales 2003, croissance 2002

(2) Calcul d l'indice 400 avec effet des deux points uniformes

En trois ans, la croissance économique cumulée sera supérieure à 6%, l'évolution des prix de 5,1, celle des salaires de 3 %. Quant à 2003, l'indice des prix à la consommation est de +0,2 % pour janvier, de +0,7 % pour février.

EPS : Le SNEP intervient au ministère

Le SNEP a été reçu par le Ministre Luc Ferry le 25 février. A l'issue de cette audience, le Ministre s'étant engagé à l'ouverture de réflexions sur différentes questions, nous avons précisé dans un courrier (voir ci joint) les discussions à engager et les décisions à prendre pour l'EPS. Etait joint à ce courrier un document rappelant nos principales revendications. De plus, nous avons rédigé sur chaque point et adressé au ministère des dossiers plus conséquents. Le SNEP sera reçu par le cabinet et les directions concernées le 25 mars 2003.



6 mars 2003

Monsieur Luc FERRY
Ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale,
et de la Recherche

Monsieur le Ministre,

Lors de notre audience du mardi 25 février vous avez évoqué, à plusieurs reprises, la nécessité de poursuivre la réflexion par la mise en place de groupes de travail sur différentes questions.

L'intérêt que vous avez manifesté pour l'enseignement de l'EPS devrait pouvoir se traduire par un certain nombre de décisions, dont certaines sont urgentes :

• **Sport scolaire :**

– augmentation de la subvention à l'UNSS (nous demandons une rallonge de 400 000 €) et réunion d'un groupe de travail sur l'évolution statutaire des AS et de l'UNSS avec pour objectif de fournir au prochain Conseil d'administration du 21 mars des éléments pour débattre en pleine responsabilité du budget de l'UNSS et des évolutions statutaires nécessaires.

– Saisie par un très prochain CSE des questions du sport scolaire.

• **Lycées :** attribution d'une indemnité d'examen aux membres du jury du baccalauréat avant la tenue de la troisième évaluation ; cette attente est forte chez les personnels. Relance de l'option facultative (-7000 élèves concernés à la rentrée 2002!), développement de l'enseignement de complément (55 établissements pour l'instant sur les 200 envisagés), mise en place effective d'ateliers de pratique en LP. La préparation de la rentrée 2003 justifie l'urgence.

• **ENSET :** Assurer l'encadrement minimum de la formation à la section EPS de l'ENSET de Cachan (1 poste d'agrégé, 1 poste de professeur d'université).

• **Mouvement :** Révision des décisions brutales prises par certains recteurs de fermeture ou de blocage de postes conduisant à l'impossibilité de mutation dans certains départements et à des transferts de personnels. Le délai de décision est fixé par la date d'annulation des demandes de mutation (21 mars).

• **CE d'EPS :** ce dossier doit être immédiatement repris afin que le calendrier de 2005 soit entièrement respecté.

Des groupes de travail doivent être mis en place sur un certain nombre de dossiers qui, sans présenter le même caractère d'urgence, n'en nécessitent pas moins une réflexion rapide :

• **Concernant le sport scolaire :**

– sur la situation des MAD de l'UNSS

• **Concernant les installations sportives :**

– Un groupe de travail doit se consacrer aux différentes questions que l'enseignement de l'EPS pose du point de vue de ses installations ; le rapport Cathala, qui avait été unanimement reconnu comme traduisant les problèmes de cet enseignement pourrait être un des éléments du débat.

– Une indication forte doit être donnée aux Recteurs, Inspecteurs d'Académie et Chefs d'établissement afin que, partout, les conventions tripartites soient signées d'ici la prochaine rentrée scolaire ;

• **Concernant les recrutements :**

– les débats préparatoires au projet de budget 2004 doivent prendre en compte les déficits actuels pour porter les recrutements externes à 2000 lauréats, incluant une nette augmentation du recrutement à l'agrégation externe. Cela d'autant que la question de porter l'horaire à 3 heures pour toutes les classes de lycées devient une nécessité avec la mise en place du nouveau baccalauréat.

– Le recours aux vacataires, particulièrement important dans notre discipline, doit être immédiatement stoppé.

• **Concernant les services des enseignants d'EPS :**

– Nous vous avons dit combien le maintien des enseignants dans la situation exceptionnelle d'avoir des maxima de services décrochés de l'ensemble des autres corps enseignants du second degré, était ressenti comme une injustice flagrante eu égard à leur engagement dans l'enseignement qui leur est demandé. Nous demandons qu'une réflexion sur ce dossier soit ouverte sans tarder. Elle devrait être liée à l'analyse des spécificités du métier d'enseignant d'EPS et inclure les questions de pénibilité, d'aménagements de fin de carrière, de santé, etc.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Jean LAFONTAN
Secrétaire général

Syndicalisation 2002-2003

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits



F.S.U.
76, rue des Rondeaux - 75020 Paris

Le syndicat des enseignants d'EPS et des professeurs de sport

JE CHOISIS DE PAYER EN *

- un seul versement (joindre 1 chèque) **La meilleure solution pour le SNEP**
plusieurs versements : 1 2 3 4 chèques
*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

DATES DE RETRAITS DEMANDES

- le 30 le 30
 le 30 le 30

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM

Sexe (*) F M

Date de naissance (indispensable pour la mise à jour du fichier)

Prénom Nom de jeune fille Echelon Temps partiel

CPA CFA

Adhérent en 01/02 OUI NON (cocher la bonne case)

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

CATEGORIE

- Pour les stagiaires déjà enseignants (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
- Pour les retraités, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre échelon de fin de carrière dans la case « échelon »

PLC1	Prof EPS	Prof Sport stagiaire	Agrégé	C. E.	C. E. H. CL	C. E. CL. ex.
PLC2 Prof EPS	Prof EPS H. CL.	Prof Sport.	Agrégé H. CL.	A. E.	PEGC	PEGC H. CL
PLC2 Agrégés	Bi-admissible	Prof Sport. H. CL	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité

SITUATION

Titulaire Prof EPS stagiaire Prof. sport stagiaire Agrégé stagiaire

POSITION ADMINISTRATIVE

Activité Dispo. Cong. Parent. Cong. Form. Autres congés

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service

Code postal Commune (Ville)

Code établissement ou service

Tél. établissement ou service

TZR oui non

Adresse personnelle

Code postal Commune (Ville)

Téléphone

Portable

Adresse électronique personnelle (e.mail) :

- Envoi Bulletin : Adresse établissement adresse personnelle (cocher la bonne case)
- ATTENTION CHANGEMENT : adresse établissement ou service état civil [cocher la (les) bonne(s) case(s)]
- COLLÈGUE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : dans l'académie (ou territoire) de :

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au : SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.

Date : Signature :

Modalités

- Remplissez soigneusement la présente fiche de renseignements
- Consultez ci-dessous le montant des cotisations
- Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du **SNEP** (datez du jour de la signature)
- Renvoyez la fiche de renseignements et votre (vos) chèque(s) au SNEP : 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris, ou à votre responsable syndicalisation départemental ou académique.

50% de la cotisation déductibles des impôts

COTISATIONS SNEP 2002 - 2003

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	100 €	100 €	115 €	123 €	130 €	137 €	146 €	155 €	165 €	177 €	191 €
Prof EPS et Sport H. Cl.	145 €	161 €	173 €	184 €	198 €	213 €	225 €				
Bi-admissible	107 €	119 €	124 €	130 €	137 €	145 €	154 €	165 €	176 €	190 €	198 €
Agrégé	114 €	128 €	141 €	151 €	161 €	172 €	184 €	196 €	211 €	224 €	237 €
Agrégé Hors Classe	190 €	201 €	211 €	224 €	237 €	253 €	266 €	282 €			
AE – CE – PEGC		98 €	104 €	109 €	116 €	124 €	129 €	134 €	141 €	148 €	156 €
CE – PEGC Hors Classe					177 €	191 €					
CE – PEGC Classe except.		192 €	198 €	213 €	224 €						
M.A.	92 €	97 €	106 €	112 €	118 €	124 €	130 €				

- PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof sport stagiaire : 100 €
- PLC2 Agrégé stagiaire : 120 €
- Stagiaire déjà enseignant (titulaire ou MA) du second degré : selon échelon de la catégorie d'origine
- Vacataire - PLC1 - Service national - Congé parental - Disponibilité - Abonnement : 55 €
- Temps partiels : selon échelon et quotité effectuée : 55 € (minimum)
- Retraité : 40 % de la cotisation de la dernière position en activité : (55 € minimum)
- CPA et CFA : 80 % de la cotisation normale
- Collègue exerçant en DOM, TOM, Etranger : ajoutez supplément avion obligatoire (15 €) et sur-cotisation locale.

Réduction d'impôts correspondant à 50% de la cotisation. L'attestation sera délivrée pour la déclaration des revenus 2002 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2002.